



# HÉBERGEMENT 197<sup>ème</sup> PROMO

## LETTRE OUVERTE

Draveil, le 28 février 2019.

Monsieur Stéphane BREDIN,  
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Direction de l'Administration Pénitentiaire  
Ministère de la justice  
13 Place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01

Monsieur le Directeur,

Je viens par la présente solliciter votre attention toute particulière, sur la situation difficile des stagiaires de la 197<sup>e</sup> promotion.

En effet, comme vous le savez la formation des élèves surveillants est passée de 8 à 6 mois avec des dates d'entrées figées et en lien avec les CAP de surveillants. Cette diminution du temps de formation a eu pour conséquence de retirer l'UC 7 qui permettait aux stagiaires d'être hébergé 1 mois sur leur établissement d'affectation, leur permettant de trouver un logement.

Ce lundi 25 février 2019, les stagiaires de la 197<sup>e</sup> promotion prenaient leurs fonctions. Dans le même temps, ils apprenaient qu'ils ne seraient hébergés qu'une semaine.

Nos représentants locaux et régionaux ont alerté les directeurs interrégionaux de cette situation pour une prise en charge de l'hébergement de ces stagiaires pendant un mois. Que ce soit à Lyon, Lille ou Marseille la réponse fut négative car ils n'avaient aucune obligation de loger ces stagiaires et que la priorité était le logement des élèves. En effet, la 199<sup>e</sup> promotion arrive en stage 1 le 4 mars sur les établissements rendant ce contexte très compliqué à gérer.

L'organisation syndicale que je représente, considère qu'au regard des problèmes de recrutement que notre profession rencontre, sollicite votre arbitrage sur ce dossier en demandant que ces stagiaires puissent être logés un mois sur les structures qui les accueillent, comme le fait actuellement la DISP de Paris.

Il serait regrettable de faire encore une mauvaise publicité à notre profession en montrant de futurs fonctionnaires dormir dans leur voiture !

Comment trouver un logement en une semaine à Marseille, Grasse, Lyon, Beauvais ...

Je vous demande de donner toute instruction utile aux services placés sous votre autorité pour rétablir ce que je considéré comme du mépris à l'égard de nos futures recrues.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier et vous remercie par avance pour l'intérêt certain que vous porterez à celui-ci.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

FO Pénitentiaire – le 28 Février 2019